

4.00 crédits	60.0 h	Q1 et Q2
--------------	--------	----------

Enseignants	Dachy Valérie ;
Langue d'enseignement	Neerlandais
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Préalables	Cette unité d'enseignement est réservée aux « vrais débutants » c.-à-d. les étudiants qui pendant leur études secondaires n'ont suivi qu'une seule langue étrangère (anglais ou allemand), ainsi qu'aux étudiants qui n'ont suivi que 2 h. de cours par semaine pendant deux ans. Les 30 h du premier quadrimestre sont destinées, à titre de remédiation, à voir ou revoir les notions de base du néerlandais (niveau A1 du CECRL).
Thèmes abordés	Cette unité d'enseignement est articulée autour de sujets inspirés de la vie quotidienne et culturelle en Flandre.
Acquis d'apprentissage	<p>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</p> <p>Compréhension à la lecture:</p> <ul style="list-style-type: none"> • pouvoir comprendre des textes simples sur des sujets concrets et courants. • pouvoir comprendre de manière satisfaisante des textes factuels sur des sujets relatifs au domaine d'études ou aux intérêts personnels. • pouvoir reconnaître le schéma argumentatif suivi pour la présentation d'un problème sans en comprendre nécessairement le détail. <p>1</p> <p><i>Niveau A2+ du « Cadre européen commun de référence pour les langues »</i></p> <p>Compréhension à l'audition - Individuelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pouvoir suivre le plan général d'exposés courts sur des sujets familiers à condition que la langue en soit standard et clairement articulée. • pouvoir comprendre les points principaux des bulletins d'information, de documents enregistrés et de programmes télévisés simples et bien structurés, sur un sujet familier, si le débit est assez lent et la langue assez clairement articulée. <p>2</p> <p>Compréhension à l'audition - Interactive :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pouvoir comprendre suffisamment pour gérer un échange simple et courant en faisant quelquefois répéter certains mots ou expressions. <p><i>Niveau A2+ du « Cadre européen commun de référence pour les langues »</i></p> <p>Expression orale - Individuelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pouvoir parler en termes simples (sur le mode descriptif) de soi-même, de sa famille, d'autres personnes, de son environnement proche, de ses conditions de vie. • pouvoir faire un bref exposé élémentaire, répété, sur un sujet familier. <p>Expression orale - Interactive :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pouvoir établir un contact social (salutations, remerciements, présentation) et pouvoir communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct (déplacements, logement, repas, problèmes d'organisation, ...). • pouvoir communiquer sur des sujets familiers et simples (activités journalières, loisirs, ...). • donner son opinion sur des problèmes pratiques. <p>3</p> <p><i>Niveau A2 du « Cadre européen commun de référence pour les langues »</i></p> <p>Expression écrite:</p> <ul style="list-style-type: none"> • pouvoir demander ou transmettre par écrit des renseignements personnels. • pouvoir écrire une note ou un message simples et brefs, concernant des nécessités immédiates. <p>4</p>

	<p>Niveau A2 du « Cadre européen commun de référence pour les langues »</p> <p>Code</p> <p>Maîtrise du vocabulaire de base (1500 à 2000 mots) et des structures de base du néerlandais (règles d'orthographe, genre et pluriel des substantifs, déterminants définis, indéfinis et numéraux, accord de l'adjectif et degrés de comparaison, construction de la phrase simple (inversion incluse) et de la phrase complexe (coordonnée et subordonnée, les conjonctions) y compris la place des compléments, conjugaison des verbes, voix active et passive, auxiliaires de temps et de mode, temps primitifs, te+infinitif, double infinitif, pronoms et adverbess pronominaux, négation, utilisation de "er").</p> <p>Au niveau de l'expression orale, l'accent est mis d'avantage sur la communication que sur la correction sans toutefois négliger cette dernière.</p> <p>Culture</p> <p>Au niveau de toutes les aptitudes précitées : sensibilisation à la culture flamande et néerlandaise.</p>						
<p>Modes d'évaluation des acquis des étudiants</p>	<p>ÉVALUATION Q1</p> <table border="1" data-bbox="395 629 1474 846"> <tr> <td data-bbox="395 629 932 846"> <p>Répartition</p> </td> <td data-bbox="932 629 1474 846"> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation permanente : 1 tâche individuelle & 1 tâche conjointe - 3 points • Test <i>Deel 1 & 2</i> (grammaire & vocabulaire) - en classe - 3 points • Partiel écrit : <i>Deel 1 à 4 incluse</i> (grammaire, vocabulaire & expression écrite) - en auditoire - semaine 13 ou 14 (en fonction de la disponibilité des auditoires et des étudiant-e-s) - 14 points </td> </tr> </table> <p>ÉVALUATION Q2</p> <table border="1" data-bbox="395 882 1474 1234"> <tr> <td data-bbox="395 882 932 1234"> <p>Répartition</p> </td> <td data-bbox="932 882 1474 1234"> <ul style="list-style-type: none"> • Note de janvier (si supérieure ou égale à 10/20) OU note du partiel partie Q1bis à la fin du Q2 (4 points) • Évaluation permanente : 1 tâche individuelle (2 points) • Test <i>Deel 5 & 6</i> (grammaire & vocabulaire) – en classe (3 points) • Partiel écrit : <i>Deel 5 à 9 incluse</i> + passif et imparfait + vocabulaire juridique (grammaire, vocabulaire, expression écrite & lecture) + partie Q1bis si la note de janvier était inférieure à 10/20 – en auditoire à la fin du Q2 (11 points [+ 4 points si Q1bis présenté]) <p>Il n'y a pas d'examen oral.</p> </td> </tr> </table> <p>ÉVALUATION SESSION AOÛT-SEPTEMBRE</p> <table border="1" data-bbox="395 1270 1474 1541"> <tr> <td data-bbox="395 1270 932 1541"> <p>Répartition</p> </td> <td data-bbox="932 1270 1474 1541"> <ul style="list-style-type: none"> • Examen écrit : <i>Deel 1 à 9 incluse</i> + passif et imparfait + vocabulaire juridique (grammaire, vocabulaire, expression écrite & lecture) – en auditoire (18 points) • Évaluation permanente Q2 si la note est en faveur de l'étudiant-e (2 points). Dans le cas contraire, nous n'en tiendrons pas compte et ne comptera dans la note finale d'août que l'examen écrit (20 points). <p>Il n'y a pas d'examen oral.</p> </td> </tr> </table> <p>Rappel</p> <p>Le partiel écrit portant sur la matière du Q1 sera à (re)faire obligatoirement à la fin du Q2 si la note obtenue pour le cours en janvier était inférieure à 10/20 ou si l'étudiant-e ne l'avait pas présenté (absence, note de présence, maladie, funérailles, accident...).</p>	<p>Répartition</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation permanente : 1 tâche individuelle & 1 tâche conjointe - 3 points • Test <i>Deel 1 & 2</i> (grammaire & vocabulaire) - en classe - 3 points • Partiel écrit : <i>Deel 1 à 4 incluse</i> (grammaire, vocabulaire & expression écrite) - en auditoire - semaine 13 ou 14 (en fonction de la disponibilité des auditoires et des étudiant-e-s) - 14 points 	<p>Répartition</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Note de janvier (si supérieure ou égale à 10/20) OU note du partiel partie Q1bis à la fin du Q2 (4 points) • Évaluation permanente : 1 tâche individuelle (2 points) • Test <i>Deel 5 & 6</i> (grammaire & vocabulaire) – en classe (3 points) • Partiel écrit : <i>Deel 5 à 9 incluse</i> + passif et imparfait + vocabulaire juridique (grammaire, vocabulaire, expression écrite & lecture) + partie Q1bis si la note de janvier était inférieure à 10/20 – en auditoire à la fin du Q2 (11 points [+ 4 points si Q1bis présenté]) <p>Il n'y a pas d'examen oral.</p>	<p>Répartition</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Examen écrit : <i>Deel 1 à 9 incluse</i> + passif et imparfait + vocabulaire juridique (grammaire, vocabulaire, expression écrite & lecture) – en auditoire (18 points) • Évaluation permanente Q2 si la note est en faveur de l'étudiant-e (2 points). Dans le cas contraire, nous n'en tiendrons pas compte et ne comptera dans la note finale d'août que l'examen écrit (20 points). <p>Il n'y a pas d'examen oral.</p>
<p>Répartition</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation permanente : 1 tâche individuelle & 1 tâche conjointe - 3 points • Test <i>Deel 1 & 2</i> (grammaire & vocabulaire) - en classe - 3 points • Partiel écrit : <i>Deel 1 à 4 incluse</i> (grammaire, vocabulaire & expression écrite) - en auditoire - semaine 13 ou 14 (en fonction de la disponibilité des auditoires et des étudiant-e-s) - 14 points 						
<p>Répartition</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Note de janvier (si supérieure ou égale à 10/20) OU note du partiel partie Q1bis à la fin du Q2 (4 points) • Évaluation permanente : 1 tâche individuelle (2 points) • Test <i>Deel 5 & 6</i> (grammaire & vocabulaire) – en classe (3 points) • Partiel écrit : <i>Deel 5 à 9 incluse</i> + passif et imparfait + vocabulaire juridique (grammaire, vocabulaire, expression écrite & lecture) + partie Q1bis si la note de janvier était inférieure à 10/20 – en auditoire à la fin du Q2 (11 points [+ 4 points si Q1bis présenté]) <p>Il n'y a pas d'examen oral.</p>						
<p>Répartition</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Examen écrit : <i>Deel 1 à 9 incluse</i> + passif et imparfait + vocabulaire juridique (grammaire, vocabulaire, expression écrite & lecture) – en auditoire (18 points) • Évaluation permanente Q2 si la note est en faveur de l'étudiant-e (2 points). Dans le cas contraire, nous n'en tiendrons pas compte et ne comptera dans la note finale d'août que l'examen écrit (20 points). <p>Il n'y a pas d'examen oral.</p>						
<p>Méthodes d'enseignement</p>	<p>En fonction de la situation sanitaire, le cours se donnera soit en présentiel, soit sur Teams.</p> <p>Charge de travail</p> <p><i>Heures présentiellees : 60 h</i></p> <p><i>Travail autonome : 60 h</i></p> <p>La méthode utilisée est le manuel Vanzelfsprekend (références: Instituut voor Levende Talen – KULeuven, <i>Vanzelfsprekend, Nederlands voor anderstaligen/Néerlandais langue étrangère, Acco</i>).</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Tekstboek</i> (ISBN : 978-94-634-4698-3) et <i>Werkboek</i> (ISBN : 978-94-634-4699-0) • Où ? à la DUC à Louvain-la-Neuve • Prix : environ 70 euros 						
<p>Contenu</p>	<p>Cette unité d'enseignement consiste à</p> <ul style="list-style-type: none"> • apprendre le vocabulaire de base et les structures de base du néerlandais et à consolider la compréhension de ce vocabulaire et de ces structures par des exercices écrits et oraux, une première approche du vocabulaire juridique sera effectuée au Q2 si le programme le permet ; 						

	<ul style="list-style-type: none"> • exercer les quatre aptitudes langagières (la compréhension à l'audition, la compréhension à la lecture, la production écrite et la production orale) au moyen de textes et de situations inspirés de la vie quotidienne et culturelle en Flandre.
Ressources en ligne	<ul style="list-style-type: none"> > Moodle (cours + GRAM & U) > Teams > Flipgrid > Sofialearn > ...
Autres infos	<p>Ce cours est réservé aux « vrai-e-s débutant-e-s » c.-à-d. les étudiant-e-s qui pendant leurs études secondaires n'ont suivi qu'une seule langue étrangère autre que le néerlandais, ainsi qu'aux étudiant-e-s qui n'ont suivi que 2 heures de cours de néerlandais par semaine pendant maximum deux ans.</p> <p>Les 30 heures du premier quadrimestre sont destinées, à titre de remédiation, à voir ou revoir les notions de base du néerlandais (niveau A1 du CECRL). Elles sont indispensables aux vrai-e-s débutant-e-s et fortement recommandées aux faux-ses débutant-e-s.</p> <p>Pour accéder à ce cours, il faut une attestation (« Formulaire ») complétée par le-s directeur-ric-e-s de votre-vos établissement(s) secondaire(s) à remettre à votre enseignant-e avant la fin de la semaine 3.</p>
Faculté ou entité en charge:	ILV

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Bachelier en droit	DROI1BA	4		